

Paris, le 1^{er} octobre 2024

Une présence postale menacée

A l'occasion du Congrès de notre partenaire, l'AMRF, qui se tenait ces 27 et 28 septembre en Côte d'Or, le Président du Groupe La Poste, Philippe WAHL annonçait que le Ministère de l'Économie aurait arbitré **la baisse d'un tiers de la dotation destinée à financer le contrat de présence postale.**

Pour rappel, ce **contrat triennal** fixe le cadre qui permet à La Poste de contribuer à sa mission de service public d'aménagement du territoire **pour 2023-2025** (signé le 15 février 2023). Il en **détermine notamment le nombre de points de contact sur l'ensemble du territoire, fixé à 17.000** pour la période. Ce fonds, d'un montant annuel de 174 millions d'euros, permet ainsi à l'opérateur de maintenir de manière prioritaire ces points de contact dans les zones les plus exposées au retrait des services publics (zones rurales, zones de montagne, quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires d'outre-mer), pour que 97% des Français puissent accéder à moins de 5 km ou moins de 20 minutes d'un de ces points.

Toutefois, le Ministère de l'Économie aurait confirmé que le PLF 2025 proposerait un gel de 50 millions d'euros, et ce dès 2024 (soit une baisse de près de 30%). Philippe WAHL annonce alors : *"Il y a cette coupe budgétaire de 50 millions d'euros ... qui a été décidée (et qui) annonce sans doute une coupe [similaire] en 2025"*, faisant craindre de ne plus *"pouvoir faire fonctionner les agences postales communales"*.

Stéphane DELAUTRETTE, Président ANPP - Territoires de projet, Député de la Haute-Vienne, déplore *"un renoncement sans équivoque de l'État visant notamment et directement les territoires ruraux. Ces points de contact sont parfois les derniers que nos concitoyens ruraux, mais aussi ultramarins et des quartiers politique de la ville, entretiennent avec les services publics"*. Ces arbitrages *"contredisent le message pourtant très clair des Français lors des dernières élections, demandant un maintien des services publics dans les territoires"*.

Ce désengagement, certes partiel, de l'État annoncerait ainsi trois "nouveauautés" : le non-respect de l'État pour ses engagements contractuels, une politique dictée par la rigueur économique au détriment des besoins des Français et une indifférence de l'État au sort des territoires vulnérables. **Nous considérons cette annonce pour ce qu'elle est : une annonce ! Nous faisons donc appel au bon sens collectif.**

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP - Territoires de projet) représente et fédère les 268 Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

ANPP - Territoires de projet a pour Président Stéphane DELAUTRETTE, Député de Haute-Vienne et pour Présidente déléguée Béatrice LATOUCHE, Présidente du Pays Vallée du Loir. C'est en tout près de 400 collectivités adhérentes représentant 33 millions de Français et plus de 15.000 élus locaux.